



Réf. Farde e-Assemblées : 2566937

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/01/2024

Objet : Convention d'occupation du bâtiment sis rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles (ancien bâtiment Vanderborcht) dans le cadre de l'exposition "URBANNED" du 01/08/2024 au 15/02/2025.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'un bâtiment sis rue de l'Ecuyer, 50/52 cadastré Bruxelles, 2ème division, section B partie du n° 961P (anciens établissements Vanderborcht);

Vu la délibération de l'arrêté Collège du 29/03/2018;

Considérant que la gestion du bâtiment a été cédée au département Patrimoine Public ;

Considérant qu'il a été décidé que l'Echevinat de la Culture est en charge de la gestion de l'occupation, de l'exploitation et de la programmation du bâtiment;

Considérant que le bâtiment situé rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles est inoccupé;

Considérant que ces occupations temporaires permettraient de valoriser le bâtiment en y accueillant des projets et des événements à caractère socio-culturels et artistiques.

Proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et ENTRE EUX / SPOTLITE SAS (13 rue du Mail à 75002 Paris - France), filiale de LIVE NATION SAS, représentant de Madame Magda DANYSZ et elle-même représentée par Madame Emily HINCHLIFFE en sa qualité de Directrice d'Agence dans le cadre de l'occupation du Vanderborcht pour l'exposition "URBANNED - Graffiti et Street Art de New York à Bruxelles. 50 ans d'une épopée urbaine" (titre provisoire) qui aura lieu du 01/08/2024 au 15/02/2025, est adoptée.

Annexes :

[Convention occupation du bâtiment rue de l'Ecuyer 50/52 - "URBANNED" - 01/08/2024 au 15/02/2025 - FR \(Consultable au](#)